NOMAD'AZUR OUTDOOR CLUB

Charte Sécurité

La présente Charte Sécurité complète les statuts et le règlement intérieur de NOMAD'AZUR OUTDOOR CLUB.

Elle a pour objet de rappeler les principes de sécurité qui s'appliquent à toutes les activités organisées par l'association.

Chaque adhérent s'engage à en prendre connaissance et à la respecter.

Notre priorité

La sécurité des participants constitue la première priorité de NOMAD'AZUR OUTDOOR CLUB.

Toutes les activités sont organisées dans le respect des règles fédérales de la FFRP, des compétences des animateurs et du principe de prudence.

Chaque adhérent participe activement à sa propre sécurité ainsi qu'à celle du groupe.

---

1. Avant de s'inscrire

Chaque participant s'engage à :

- choisir des sorties adaptées à son niveau physique et technique ;
- lire attentivement le descriptif de la randonnée ;
- respecter les cotations FFRP : IBP, T (technicité) et R (risque) ;
- signaler toute difficulté médicale pouvant avoir une incidence sur la pratique.

---

2. Équipement obligatoire

Pour les sorties, l'équipement ci-dessous constitue le minimum exigé :

- des chaussures de randonnée adaptées ;
- des bâtons de randonnée (obligatoires pour toutes les sorties ; ils pourront être rangés sur le sac lorsque le terrain est facile, mais devront être utilisés dès que l'animateur le demandera ou que les conditions du terrain le justifieront).
- une réserve d'eau suffisante ;
- des vêtements adaptés aux conditions météo ;
- une protection contre le soleil ;
- une lampe frontale ;
- sa pharmacie personnelle ;
- une couverture de survie ;
- un téléphone chargé avec les numéros d'urgence enregistrés.

Selon les conditions rencontrées, l'animateur pourra demander tout équipement complémentaire qu'il jugera nécessaire :

- des crampons légers ;
- une sangle cousue pouvant servir de baudrier avec un mousqueton à virole
- un autre matériel spécifique.

L'animateur peut refuser le départ d'un participant insuffisamment équipé.
Il peut imposer l'utilisation de tout équipement de sécurité qu'il estime nécessaire en fonction des conditions rencontrées.

---

3. Pendant la randonnée

Chaque participant s'engage à :

- rester avec le groupe ;
- respecter les consignes de l'animateur ;
- ne jamais dépasser l'animateur de tête sans autorisation ;
- ne jamais quitter le groupe sans prévenir ;
- signaler immédiatement toute difficulté.

---

4. Adaptation permanente

L'animateur peut modifier :

- l'itinéraire ;
- les horaires ;
- la durée ;
- le programme.

Il peut également :

- raccourcir la randonnée ;
- renoncer à un sommet ;
- faire demi-tour.

Ces décisions sont prises exclusivement dans l'intérêt de la sécurité.
Les décisions prises par l'animateur concernant la sécurité des personnes, l'adaptation de l'itinéraire, le rythme de progression ou l'annulation d'une activité s'imposent à l'ensemble des participants.

---

5. Conditions météorologiques

Une sortie peut être :

- modifiée ;
- reportée ;
- annulée

en raison notamment :

- d'orages ;
- de fortes chaleurs ;
- de neige ;
- de vent violent ;
- de fermeture d'un sentier ;
- de tout autre risque identifié.

---

6. Séjours itinérants

Les séjours de montagne demandent :

- une bonne condition physique ;
- une autonomie suffisante ;
- un équipement adapté.

Les réservations d'hébergement ne sauraient conduire l'animateur à maintenir un itinéraire devenu dangereux.

La sécurité prime toujours sur le programme prévu.

---

7. Urgences

En cas d'accident :

- chacun applique les consignes de l'animateur ;
- personne ne quitte le groupe sans autorisation ;
- les secours sont déclenchés si nécessaire.

En cas d'accident, toute initiative individuelle susceptible de compromettre la sécurité du groupe doit être évitée.

---

8. Assurance

Les activités sont organisées dans le cadre de la licence FFRP.

Chaque adhérent reconnaît avoir reçu les informations relatives aux garanties d'assurance attachées à sa licence FFRP.

---

9. Respect de l'environnement

La sécurité passe également par :

- le respect de la réglementation ;
- la protection des espaces naturels ;
- le respect des autres usagers ;
- le respect de la faune et de la flore.

---

10. Notre engagement

Chez NOMAD'AZUR :

- ✓ nous sommes tous brevetés FFRP ;
- ✓ nous préparons nos itinéraires ;
- ✓ nous vérifions les conditions météo ;
- ✓ nous analysons les risques ;
- ✓ nous adaptons nos décisions en permanence ;
- ✓ nous privilégions toujours la sécurité plutôt que la réussite d'un objectif.

✓ préparation
✓ météo
✓ risques
✓ **nous privilégions les petits groupes afin de garantir une meilleure qualité d'encadrement.**

L'ESPRIT NOMAD'AZUR

Chez NOMAD'AZUR, nous considérons qu'une randonnée réussie est une randonnée dont chacun revient en sécurité. Atteindre un sommet, suivre un itinéraire prévu ou respecter un programme n'est jamais une obligation. Lorsque les circonstances l'exigent, nous préférons renoncer, modifier un parcours ou faire demi-tour. Cette culture de la prudence guide chacune de nos décisions.

La sécurité est l'affaire de tous. Elle repose sur la préparation, le respect des consignes, la solidarité entre les participants et l'humilité face aux conditions rencontrées.

